



## DELIBERATION N°20140087 DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 24 juin 2014**

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 17 juin 2014 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 36 présents, 3 représentés, savoir :

### ETAIENT PRESENTS :

- M. Hervé REYNAUD , président ;
- M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Pascale OFFREY ; M. Christophe ORIOL ; Mme Juliette BERNALIER ; M. Pierre DECLINE ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Pierre TOUSSAINT ; Mme Aline MOUSEGHIAN (jusqu'à 23 h), adjoints ;
- M. Michel FAURE ; M. Bernard TRIOLLIER ; M. Alexandre CIGNA ; Mme GUICHARD Marie-Françoise (jusqu'à 23 h) ; Mme Bernadette JACQUET ; Mme Béatrice COFFY ; Mme Nicole FOREST ; M. Jean-Marc MOUNIER ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Evelyne FIORELLO ; Mme Ayse CALYAKA ; M. Axel DUGUA ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; Mme Michelle GALLAND ; M. Philippe KIZIRIAN ; M. Alain BARBASSO ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT ; M. Stéphane VALETTE ; M. Franck DESCOURS ; M. Ludovic CASTILLAN , conseillers municipaux.

### ABSENTES REPRESENTÉES :

- Mme DUTRUC Marie-Christiane qui donne pouvoir à Mme CHAPARD Catherine.
- Mme GUICHARD Marie-Françoise qui donne pouvoir à Mme BERNALIER Juliette (à partir de 23 h).
- Mme FRATTA Antoinette qui donne pouvoir à Mme GALLAND Michelle.

### ABSENTE :

- Mme Aline MOUSEGHIAN (à partir de 23 h).

### SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Axel DUGUA

-----oooOooo-----

### O B J E T :

**ECONOMIE - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DE LA COORDINATION DES ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS ET ARTISANS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202079-20140624-dl20140087-DE

Séance du 24/06/2014 - Délibération n° 20140087

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2014

**H.R.**

## **M. PARET PHILIPPE EXPOSE CE QUI SUIIT :**

Conformément à la convention entre la ville de Saint-Chamond et la coordination des associations de commerçants et artisans, la ville de Saint-Chamond s'est engagée à prendre en charge 50% des dépenses d'animations et actions entreprises par l'association.

Au vu des factures 2013 présentées par l'association des commerçants et artisans de Saint-Chamond, la ville de Saint-Chamond s'engage à octroyer une subvention de fonctionnement pour un montant de 3 920,43 € TTC.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir discuté et délibéré,  
A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 38 voix pour, (Mme Aline Mouseghian ne participe pas au vote),

### **DECIDE :**

- **d'approuver** l'octroi d'une subvention à la coordination des associations de commerçants et artisans de Saint-Chamond d'un montant de 3 920,43 €,
- **d'en autoriser** le versement aux attributaires,
- **d'imputer** la dépense correspondante au budget général de la ville, chapitre 65, article 6574.

-----oooOooo-----

**ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Certifié,  
Saint-Chamond, le 26 juin 2014  
Le maire,  
Signé :  
Hervé REYNAUD